



Preliminaire :

La réforme des rythmes scolaires demandée par le ministère de l'éducation nationale a été rendue obligatoire à la rentrée scolaire 2014/2015.

Cependant à l'école publique de Rethondes, la municipalité a décidé de l'appliquer dès la rentrée scolaire 2013/2014 – comme cela a été proposé aux communes qui le désiraient.

Les objectifs principaux de cette réforme sont de favoriser l'apprentissage des enseignements fondamentaux (lecture, français, mathématiques ...) sur les matinées, moment où l'enfant est au maximum de sa concentration et ainsi favoriser et faciliter les acquisitions, avec pour volonté de limiter les échecs scolaires. Enfin, le temps libéré l'après-midi permet de faire découvrir aux enfants d'autres apprentissages et d'avoir une ouverture d'esprit et intellectuelle sur des loisirs auxquels ils n'auraient peut-être pas accès autrement.

Dans ce cadre la municipalité a recherché des activités auprès d'associations agréées pour les après-midis de la semaine à partir de 16h15.

La rédaction de ce PEDT intervient après plus d'une année de recul de l'application de la réforme des rythmes scolaires et des activités proposées dans le cadre du périscolaire.

Une des premières décisions a été de créer un poste supplémentaire avec l'embauche d'une personne titulaire du CAP petite enfance en plus des deux autres personnels déjà en place. Un budget a été alloué pour l'achat de matériel dédié aux activités manuelles avec cette professionnelle ainsi qu'aux activités menées par les associations partenaires. En effet, la volonté de la Commune est d'offrir des activités gratuites ; aussi seule une participation au coût de l'accueil périscolaire est demandée à la famille, basée sur le temps effectif passé par l'enfant au périscolaire.

A partir du constat et des objectifs prioritaires du Projet d'école 2013/2016, visant à :

- pallier aux grosses difficultés de langage chez les plus jeunes élèves ;
- maîtriser la lecture et la langue française (écrite et orale) ;
- pallier également aux difficultés d'écoute, d'attention, de concentration et de communication de nombreux enfants,

le PEDT mis en place par la commune de Rethondes, a pour vocation prioritaire de prolonger l'action du personnel enseignant en proposant des activités en interaction avec ces problématiques, avec le souci d'offrir une véritable égalité des chances à tous les élèves qui fréquentent son école.

Collectivité territoriale (EPCI ou SIS) porteur du projet :

	Commune de Rethondes (60153)
Nom de l' élu de référence :	Gérard DESMAREST
Fonction :	Maire
Adresse :	Mairie – place de l'Église - Rethondes
Téléphone :	03 44 85 60 38
Adresse électronique :	mairie.rethondes@wanadoo.fr



Coordination du projet assuré par :

Nom et prénom du responsable pédagogique : **HALLEUR Christian**
Fonction : **Conseiller municipal**
Adresse : **15, rue Marcel Bouland - Rethondes**
Téléphone : **03 44 85 97 20**
Adresse électronique : [**encantadou.rethondes@gmail.com**](mailto:encantadou.rethondes@gmail.com)

Date de présentation du projet : **23 juin 2015**

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) : **Ecole communale de Rethondes**
Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) : **NON**

Public concerné : nombre total d'enfants : **60**
Niveau maternelle : moins de trois ans : **0**
Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : **26** **une classe (Cycle I)**
Niveau élémentaire : **19** **une classe (Cycle II)**
Niveau secondaire : **15** **une classe (Cycle III)**
Mode d'inscription aux activités proposées : **volontariat**

À l'année :	Trimestriel :	Modulable : à l'heure	
Gratuit Toutes les activités périscolaires sont gratuites pour les familles	Payant Seul le temps de garde est payant, facturé au temps réel Tarif : 1,90 €/h	Payant pour certaines activités : non Tarif :	Payant pour les activités après la classe : non Tarif :

Modalités d'information des familles : **Note d'information diffusée par courrier avec coupon réponse**

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	1 école matern. + primaire	0	1
Écoles élémentaires		0	
Établissements secondaires	0	0	0

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés : **Ecole communale de Rethondes**
Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :



Activités avec prestataires : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi → de 16h15 à 17h15 ou 17h45
Accueil de loisirs/garderie : Lundi au Vendredi : matin accueil des enfants dès 7h45 et le midi
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi → jusque 18h30

Indiquer la date à laquelle l'(les) éventuelle(s) dérogation(s) à l'organisation scolaire a(ont) été accordée(s) : néant

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 3 ans

Etat des lieux :

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

Activités périscolaires :

Théâtre	→	21 enfants participants
Anglais	→	28 enfants participants
Musique	→	20 enfants participants
Conte	→	25 enfants participants
Garderie	→	40 enfants participants

(- de 6 ans : 17 / + de 6 ans : 23)

Activités extrascolaires : néant

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

- activités favorisant l'autonomie de l'enfant → tous âges
- activités culturelles et artistiques pour ouvrir l'esprit → tous âges
- favoriser le vivre ensemble et l'aisance à s'exprimer → tous âges
- activités développant la coopération entre enfants → tous âges

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- Equipe d'encadrants dédiés et formés (3 personnes)
- Partenaires extérieurs associés, spécialisés dans ces activités
- Cohérence avec le Projet d'école 2013/2016
- Un fort engagement de l'équipe municipale en faveur de l'Ecole.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

- Partage des locaux : déroulement des activités dans les classes de l'école, entraînant de fait une contrainte pour les enseignants.

Toutefois, à la demande de l'équipe animant cette activité, le Théâtre a été délocalisé dans la salle des fêtes communale. A ce jour, seule une classe deux soirs par semaine reste concernée par le partage des locaux.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

- Harmoniser le temps de vie de l'enfant et celui de l'écolier
- Favoriser la maîtrise du français par l'enfant
- Elargir son horizon culturel et artistique en l'incitant à diversifier ses sources de loisirs



- L'intéresser à l'apprentissage de l'anglais par sa découverte ludique.

Déroulement des activités proposées :

Cf. annexe 2

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

- développer l'autonomie de l'enfant et son épanouissement tant personnel que collectif
- améliorer les conditions du vivre ensemble, développer les qualités d'écoute, d'entraide et de coopération
- favoriser une approche naturelle et sans préjugés des langues et de l'anglais notamment
- susciter chez l'enfant l'émergence d'une envie de pratiquer telle ou telle activité, voire de s'y orienter.

En fonction des résultats aux différentes évaluations conduites par les enseignants, le projet d'école 2013/2016 prévoit d'améliorer les compétences de tous les élèves en langue orale et écrite et d'améliorer leurs capacités à écouter, se concentrer, mémoriser.

Les différentes activités mises en œuvre au sein du PEDT s'articulent très concrètement avec ces deux axes.

Activités du PEDT	Liens avec le projet d'école
Expression théâtrale	<ul style="list-style-type: none">- Diversifier les moyens d'expression (verbale, corporelle)- Tenir différents rôles : acteurs, spectateurs, concepteurs- S'exprimer clairement- S'écouter- Mémoriser des textes, des déplacements- Participer à un projet collectif
L'heure du conte	<ul style="list-style-type: none">- Enrichir le vocabulaire- Découvrir un type d'écrit particulier- Développer l'imaginaire- Ecouter une histoire jusqu'au bout- Se souvenir des différents éléments du récit.
Initiation à l'anglais	<ul style="list-style-type: none">- Découvrir de nouvelles composantes sonores- Se constituer un premier bagage lexical- Utiliser des formes grammaticales élémentaires
Expression musicale	<ul style="list-style-type: none">- S'engager dans des pratiques concernant la voix et l'écoute- Enrichir les productions par des jeux rythmiques- Ecouter, mémoriser pour reproduire des phrases musicales- Participer à un projet collectif
Accueil de loisirs	<ul style="list-style-type: none">- Participer à des jeux collectifs- Développer des compétences civiques : communiquer, s'écouter, se respecter.

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Projet éducatif local (PEL) :

PEDT et Projet d'école en harmonie



Contrat éducatif local (CEL) :	pas de CEL
Contrat de ville :	pas de C. de ville
Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] :	pas d'autre contrat
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :	idem
Contrat enfance jeunesse (CEJ) :	idem
Autres :	néant.

Activités proposées dans le cadre du PEDT (indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

Le lundi		
Atelier	Nbre d'enfants participants	Classes concernées
Expression théâtrale (de 16h15 à 17h45)	21	Classes primaires (CP/CE/CM)
Accueil de loisirs/garderie (horaires ci-dessous)	Cf. planning en annexe	Toutes classes (maternelle/CP/CE/CM)

Le mardi		
Atelier	Nbre d'enfants participants	Classes concernées
Initiation à l'anglais (de 16h15 à 17h45)	28	Toutes classes
Accueil de loisirs/garderie (horaires ci-dessous)	Cf. planning en annexe	Toutes classes

Le mercredi		
Atelier	Nbre d'enfants participants	Classes concernées
Accueil de loisirs/garderie	Cf. planning en annexe	Toutes classes

Le jeudi		
Atelier	Nbre d'enfants participants	Classes concernées
L'heure du conte (de 16h15 à 17h15)	25	Toutes classes (mais principalement suivi par les enfants de maternelle)
Accueil de loisirs/garderie (horaires ci-dessous)	Cf. planning en annexe	Toutes classes

Le vendredi		
Atelier	Nbre d'enfants participants	Classes concernées
Expression musicale (de 16h15 à 17h15)	20	Toutes classes
Accueil de loisirs/garderie (horaires ci-dessous)	Cf. planning en annexe	Toutes classes



Horaires garderie : tous les jours sauf mercredi : 7h45/8h50 - 12h00/13h35 - 16h00/18h30
le mercredi : 7h45/8h50 - 12h00

Activités de la garderie : jeux éducatifs & activités de détente : 3 personnes dédiées à cette activité

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école
ou le projet d'établissement :

oui non

Si oui, liste des établissements d'enseignement scolaire
et domaines concernés :

Ecole communale de Rethondes
Maîtrise du français et de l'expression orale ;
développement de l'écoute et de la concentration
ainsi que des facultés de communiquer

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires :

oui non

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires
proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

oui non

Si oui en indiquer les modalités :

Sans objet

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

Commune de Rethondes

Partenaires associatifs :

Tandem à plumes (théâtre)
L'ASAP (anglais)
LADO.CMR (musique)

Autres partenaires :

Equipe enseignante de l'école
Frédérique Thibault (bénévole)

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT
(à décliner selon les activités si nécessaire) :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
Théâtre	'Tandem à plumes' (Rethondes) Jennifer Gattoni & Franck Willekens	Prestataire de service	Retenu sur acceptation de devis du 22 janvier 2015
Anglais	'L'ASAP' (Compiègne) M. Andrew Sneddon	Prestataire de service	Retenu sur acceptation de tarif
Musique	'LADOCMR' (Creil) Monsieur Lavallard	Prestataire de service	Lettre de commande du 27 mai 2014
Conte	Frédérique Thibault	Bénévole	Suivant sa disponibilité
Accueil de loisirs/garderie	Françoise Proisy Elodie Coulon Christine Dos Santos	Agents municipaux	



Composition de la Structure de pilotage :

Partenaires institutionnels :			
Commune :	Commission 'école et jeunesse'	Nathalie Derenty Annick Gardinier Jean-Jacques Lecat Guy Berte Christian Halleur	Présidente de la Comm. Conseillère municipale 2 ^{ème} Adjoint Conseiller municipal Conseiller municipal
	Personnel dédié	Françoise Proisy Elodie Coulon	Adj. adm. et techn. (gère le périscolaire) Employée communale
Partenaires associatifs :			
Intervenant extérieur associé	Tandem à plumes	Franck Willekens	Interlocuteur privilégié pour les IEA
Autres partenaires :			
Ecole	Son Directeur	Philippe Gaudier	Représentant des enseignants
Parents d'élèves	APE (asso. des parents d'élèves)	Gervais Neveu	Représentant des Parents d'élèves

Coordination du projet assuré par : Christian Halleur (cf. page 1)

Modalités de pilotage (mise en place éventuelle d'un COFIL, de commissions, etc.) :

- Comité de suivi : assuré par la Commission 'école et jeunesse' → réunion 4 fois/an
- Comité de pilotage : regroupant enseignants, parents d'élèves, élus et personnel auxiliaire de l'école → 3 réunions par an.

Calendrier des réunions ayant permis la rédaction du présent PEDT :

- 26/03/2015 : lancement de la réflexion au sein de la Commission 'école & jeunesse', avec l'appui de Mme CARON (Conseillère pédagogique de l'Education Nationale)
- 18/04/2015 : réunion de la Commission 'école & jeunesse' et élaboration d'un document pré-rédactionnel destiné à faciliter le travail du Comité de pilotage
- 19/05/2015 : première réunion du COFIL et rédaction du PEDT (avec l'appui de Mme CARON)
- Entre le 19/05/2015 et le 09/06/2015 : allers et retours du PEDT entre les membres du CODIR et amendement du document
- 09/06/2015 : présentation du PEDT au Conseil d'école et validation.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : un bilan annuel

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :



◆ Indicateurs **quantitatifs** (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

- nombre d'enfants inscrits : par jour / par catégorie d'âge / par type d'activité
- fréquentation (assiduité) : par jour / par période.
- Synthèse mensuelle diffusée au Comité de pilotage

◆ Indicateurs **qualitatifs** :

- ressenti des enfants (à travers un questionnaire) → une fois par an en fin d'année scolaire
- retour des parents quant à l'évolution de l'enfant en matière de :
 - loisirs (lecture, musique)
 - inscription (éventuelle) à des cours en lien avec les activités périscolaires
 - comportement général, sociabilité, fatigue→ 3 fois par an, à chaque conseil d'école + questionnaire annuel en fin de 2^{ème} trimestre
- retour des enseignants en matière d'évolution de :
 - l'assiduité des enfants
 - leur capacité d'écoute
 - leur aisance à s'exprimer ...→ 3 fois par an, à chaque conseil d'école + questionnaire annuel en fin de 2^{ème} trimestre

Les compétences communes au projet d'école et au PEDT seront évaluées lors des activités scolaires qui pourront s'appuyer sur :

- la capacité des élèves à écouter, à rester attentif et à mémoriser dans toutes les disciplines
- l'acquisition de compétences en langue orale et en langue écrite, en français et en langue vivante
- l'acquisition de compétences civiques.

Les évaluations conduites sous la responsabilité des enseignants, sous la forme qu'ils auront choisie, permettront de mesurer les apprentissages dans chacun des axes définis.

A partir de ces indicateurs, le bilan annuel sera en mesure de valider la cohérence des actions proposées, l'efficacité de l'organisation mise en place et l'efficacité du projet éducatif – ou de prendre en compte les évolutions nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre les résultats attendus.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Renouvellement par tacite reconduction à la date anniversaire, ou par avenant en cas de modification(s) structurelle(s) – prenant en compte notamment chacun des bilans annuels.



Signataires du projet :

Date de signature prévue : 23 juin 2015.

Pour la Commune :	Pour les parents d'élèves :	Pour l'Ecole :	Pour les IEA :

Liste des annexes :

- **Annexe 1** : planning de fréquentation de l'accueil de loisirs/garderie
- Annexe 2 : fiche de déroulement des différentes activités périscolaires
- Annexe 3 : CR de l'interview des enfants
- Annexe 4 : CR des interviews des intervenants extérieurs associés
- **Annexe 5** : Coût de mise en place et de fonctionnement du périscolaire
- **Annexe 6** : liste des textes et sites ayant contribué à la réflexion préalable à la mise en place des différentes activités proposées dans le cadre du périscolaire.